

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20432**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence Professionnelle Activités culturelles et artistiques spécialité « Gestion et développement des structures musicales ».

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Maine - Le Mans, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université du Maine, Recteur d'académie, Ministère chargé de l'enseignement supérieur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

133 Musique, arts du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence professionnelle axe principalement sa spécialisation et son contenu d'enseignement vers le secteur en structuration des musiques actuelles. Le professionnel gestionnaire spécialisé dans le développement des structures musicales acquiert ainsi la maîtrise des fondamentaux économiques et juridiques appliqués au secteur des musiques actuelles (acquisition d'outils nécessaires au développement de compétences organisationnelles, d'encadrement, de gestion dans l'ensemble de la filière musicale des musiques actuelles). Parallèlement, il possède une culture à la fois technique et artistique lui permettant d'être opérationnel face à la diversité des métiers offerts par le secteur des musiques actuelles, que ce soit dans les domaines de la production, de la médiation, de l'accompagnement artistique, de la programmation, de la formation des publics, de l'enseignement.

Ce professionnel polyvalent participe à la conception, au montage, au suivi de projets, de spectacles, à la mise en place de services, à l'organisation, au développement de l'enseignement, de la diffusion, des relations avec le public...

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur culturel lié aux musiques actuelles.

La formation permet de s'insérer professionnellement au sein de petites, moyennes ou grandes entreprises qu'elles soient locales, régionales ou nationales (étude de marché : 67% d'associations, 16% de SA, SARL, EURL, 15% d'entreprises publiques) : Smac, Zéniths, Palais des congrès, Collectivités territoriales, Centres ou pôles ressources, MJC, petites structures à prendre en main et à développer...

- Chargé de diffusion et de production
- Assistant de production
- Administrateur de production dans un centre culturel ou une entreprise du secteur des musiques actuelles
- Chargé d'accueil dans une surstructure spécialisée en musiques actuelles
- Responsable d'un pôle municipal des pratiques artistiques ou pôles musicaux
- Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
- Enseignants en musiques actuelles
- animateur de projets urbains
- Chargé de mission au sein de services culture ou jeunesse
- Travail au sein d'équipes de direction, d'entreprises ou de structures du secteur
- Chargé de projets artistiques et musicaux, de relations publiques
- Médiateur, coordinateur, collaborateur à la création d'événements
- Manager d'artistes, de groupes, administrateur de tournées
- Directeur de festival, de petites structures ou entreprises du spectacle

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1202 : Musique et chant

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

#### UE1 : Culture professionnelle: 20 ECTS

- Ø Développement et gestion des structures musicales (gestion administrative et du personnel : statut des structures, gestion économique d'un projet musical, management de projets dans le secteur musical). Établissement d'un budget, prévision budgétaires.
- Ø Environnement économique et social (acteurs économiques et politiques ; économie du secteur ; sociologie).
- Ø Environnement professionnel du musicien : les cadres d'emplois, contrats spécifiques du secteur des musiques actuelles ; règles de l'organisation d'un spectacle ; droits (répartitions, statuts, obligations, droit des contrats).
- Ø Gestion financière et comptable : comptabilité/gestion du spectacle ; financements des entreprises du spectacle.

**UE2 : Culture technique: 14 ECTS**

- Ø Acoustique musicale et sonorisation : acoustique des salles, des instruments, électroacoustique.
- Ø Techniques de sonorisation : technique des matériels audio (micros, tables de mixage, enceintes, plateau), électronique et sécurité.
- Ø Musique assistée par ordinateur : séquenceurs audionumériques, création sonore, logiciels (son, vidéo, musique).
- Ø Anglais professionnel.

**UE3 : Culture artistique 11 ECTS**

- Ø Organologie, culture musicale et techniques d'écritures spécifiques au secteur des musiques actuelles, pratique musicale.

**UE4 : Méthodologie, projet tuteuré, stage de 4 mois: 5 ECTS****STAGE: 4 mois en une seule fois: 10 ECTS**

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) : 40% de professionnels et 60% d'universitaires. Jury présidé par le responsable pédagogique.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Cette licence professionnelle peut être suivie dans le cadre d'un cursus intégré franco-allemand : Université de Provence - Universität Hildesheim

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99.

N° d'habilitation : 20091001

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**[http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation\\_et\\_insertion\\_professionnelle/le-devenir-des-diplomes-de-lp-et-master.html](http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation_et_insertion_professionnelle/le-devenir-des-diplomes-de-lp-et-master.html)**Autres sources d'information :**[www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr)**Lieu(x) de certification :**

Université du Maine - Le Mans : Pays de la Loire - Sarthe ( 72) [Le Mans]

Université du Maine

UFR LLSH

Avenue Olivier Messiaen

72085 - LE MANS cedex 9

FRANCE

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**  
**Historique de la certification :**